

Portant révision de la situation administrative de Monsieur GAMI Christophe, Administrateur des SAF.-

PAR LE 2° VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

(I S A S :

- (/u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'intégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 65/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A par décret;
(/u le décret n° 62426/FP du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er - 2°);
(/u le décret n° 74/229/MJT.DGT.DCGPCE du 10.6.74 portant attributions de certains avantages aux Economistes Statisticiens et des Diplômes des Grandes Ecoles et Institut d'Enseignement Supérieur du Commerce;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 74/372/MJT.DGT.DCGPCE du 12.10.74 portant reconstitution de la situation administrative des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF;
(/u le décret n° 75/47/MFPSI.DGT.DCGPCE du 20.3.75 portant promotion des Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) avancement 1974;
(/u le rectificatif n° 77/68/MJT.DGT.DCGPCE du 3.2.77 au décret n° 74/372 du 12.10.74 portant reconstitution de la situation administrative des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF en ce qui concerne Monsieur GAMI Christophe;

DECRETE :

ARTICLE 1er- La situation administrative de Monsieur GANI Christophe, Administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF, en service à Brazzaville, est révisée selon la tableau ci-après ;

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie A, hiérarchie II (SAF)</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie II (SAF)</u>
- Titularisé et nommé Attaché 1er échelon, indice 570 pour compter du 23.8.72.	- Titularisé et nommé Attaché 1er échelon, indice 570 pour compter du 23.8.72.
<u>Catégorie A, hiérarchie I</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie I</u>
- Reclassé et nommé Administrateur 2° échelon, indice 840 pour compter du 7.9.72.	- Reclassé et nommé Administrateur 3° échelon, indice 960 pour compter du 7.9.72.
- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour compter du 7.3.75.	- Promu au 4° échelon, indice 1110 pour compter du 7.3.75.

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE 2° VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

~~- Alphonse MOUÏSSOU-POUATI,-~~

BRAZZAVILLE, le 11 juillet 1977

~~- Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-~~

LE MINISTRE DES FINANCES,

~~- Henri LOPES.-~~

AMPLIATIONS :

JORPC. I
DGT.DCGPCE. 3
D.F. 3
C.F. 2
INTERESSE I *HK*
DOSSIER 3
SGCM/BC. 3